



# **Étudiant.e.s et CPAS : quelques réflexions**

par Philippe Defeyt

*Fédération des CPAS bruxellois*

12/12/2022

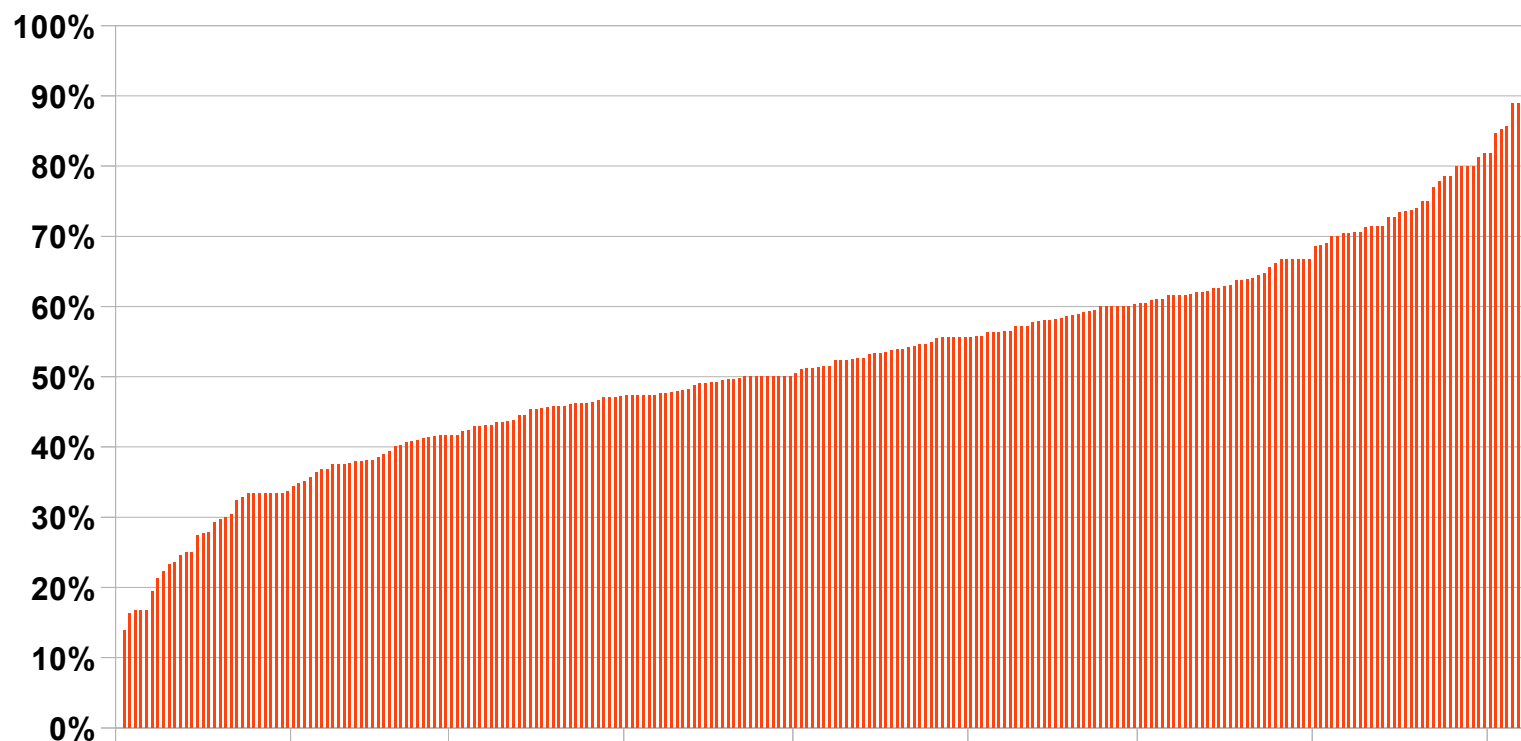
## PLAN

1. L'accès au "statut" RIS étudiant
2. Ne pas oublier les étudiant.e.s hors études supérieures
3. L'articulation et l'équité des aides
4. Deux questions plus larges
5. Points d'accroche

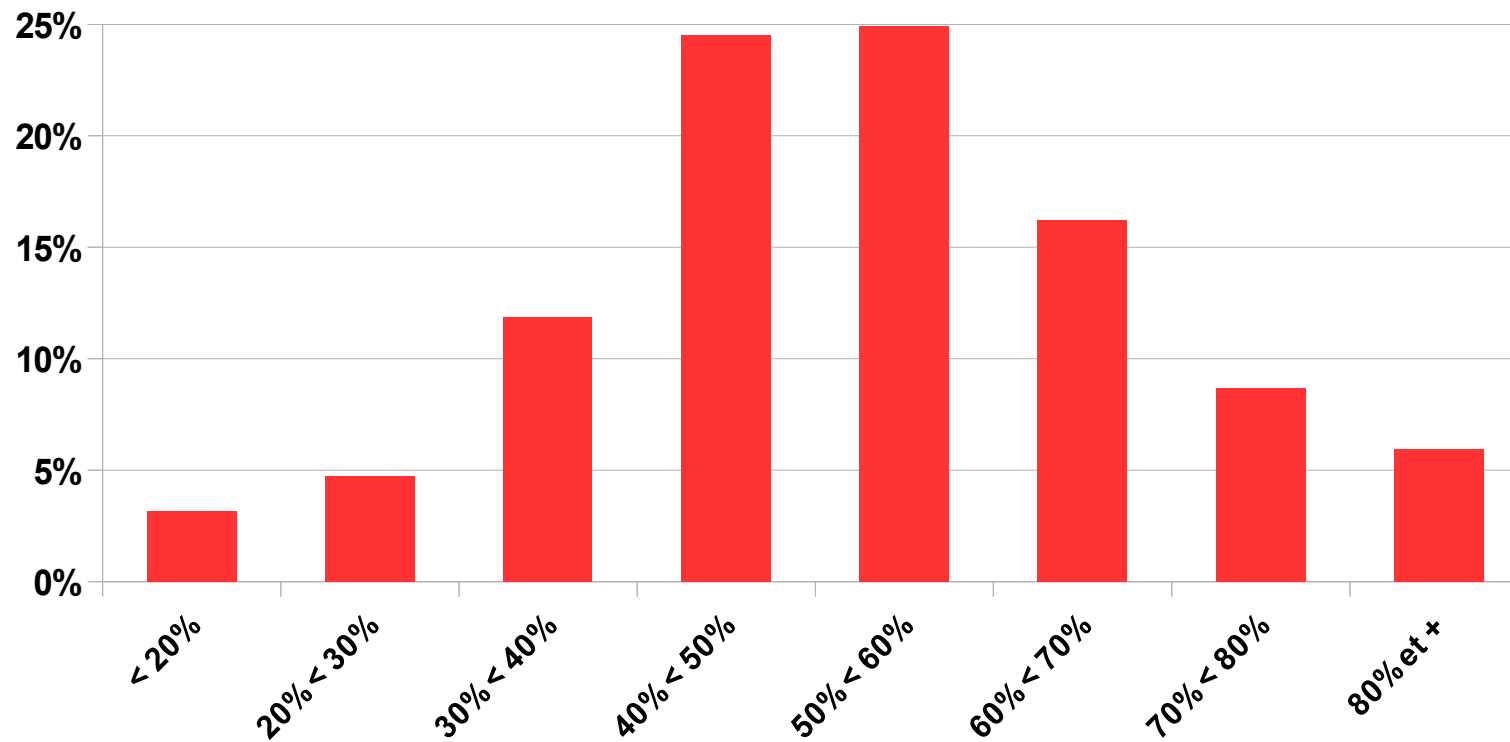
## L'accès au "statut" RIS étudiant

- contrairement au RIS courant, le RIS étudiant peut, de facto, être assimilé à une aide sociale, dans le sens où il y a une certaine
- (large ?) appréciation du CPAS concerné de conclure ou pas un PIIS (étudiant), même s'il est en grande partie remboursé (en ce y compris la subvention-étudiant) ;
- résultat : on voit de très grandes différences entre CPAS dans le pourcentage de jeunes de moins de 25 ans avec un PIIS étudiant.

### Distribution de 253 CPAS (Bruxelles et Wallonie) suivant le % de PIIS étudiants (dans les moins de 25 ans) - janvier 2022



**Répartition des CPAS (Bruxelles et Wallonie) suivant le % de jeunes avec un PIIS étudiant - moins de 25 ans - janvier 2022**



## Les données pour Bruxelles (janvier 2022)

|                              |               |
|------------------------------|---------------|
| <b>Woluwe-Saint-Lambert</b>  | <b>66,67%</b> |
| <b>Bruxelles</b>             | <b>66,17%</b> |
| <b>Jette</b>                 | <b>61,97%</b> |
| <b>Schaerbeek</b>            | <b>60,42%</b> |
| <b>Etterbeek</b>             | <b>60,21%</b> |
| <b>Watermael-Boitsfort</b>   | <b>55,51%</b> |
| <b>Berchem-Sainte-Agathe</b> | <b>52,30%</b> |
| <b>Ganshoren</b>             | <b>51,43%</b> |
| <b>Woluwe-Saint-Pierre</b>   | <b>51,13%</b> |
| <b>Uccle</b>                 | <b>47,31%</b> |
| <b>Saint-Josse-Ten-Noode</b> | <b>46,58%</b> |
| <b>Forest</b>                | <b>45,59%</b> |
| <b>Auderghem</b>             | <b>43,63%</b> |
| <b>Molenbeek-Saint-Jean</b>  | <b>42,39%</b> |
| <b>Koekelberg</b>            | <b>41,63%</b> |
| <b>Evere</b>                 | <b>38,10%</b> |
| <b>Anderlecht</b>            | <b>35,13%</b> |
| <b>Ixelles</b>               | <b>24,47%</b> |
| <b>Saint-Gilles</b>          | <b>23,27%</b> |

Pas de jugements a priori ni de bench-marking réducteur

Mais ces différences interpellent ; attention les explications peuvent être diverses

- caractéristiques des jeunes
- choix "politiques" / sociaux ; est-ce par exemple utile de laisser "traîner" un jeune trop longtemps dans ce "statut"
- moyens pour accompagner plus ou moins importants
- autres choix/priorités pour proposer un chemin vers l'insertion
- etc.

Au-delà du pourcentage, des questions se posent aussi sur les parcours dans l'enseignement supérieur (durée, nombre de tentatives autorisées, bac professionnalisant et/ou master, etc.)

Quels choix, représentations, orientations, etc., sous-tendent les parcours observés ?

Quelles conclusions politiques ? L'autonomie locale justifie-t-elle tout ?

### **Le trou noir : les jeunes de 18 ans et plus aidés pour une fin de parcours secondaire (ou assimilé)**

- combien sont-ils exactement (je ne dispose pas de données récentes) ?
- quels sont leurs caractéristiques et parcours ?
- ont-ils des besoins spécifiques : accompagnement, aides complémentaires, etc. ?



## L'articulation et l'équité de l'ensemble des aides

Les jeunes précaires aux études peuvent bénéficier d'un ensemble d'aides (hors RIS) : de leur CPAS, de leur établissement, d'autres sources, en nature (ex : logement bon marché) ou en euros

- tout cela est-il bien coordonné ? ; pas suffisamment en tout cas, pas du tout parfois (souvent?)
- l'équité entre les jeunes présentant des caractéristiques propres est-elle assurée ? ; par ex : deux jeunes faisant des études de même nature, nécessitant des dépenses spécifiques et importantes pour certains cours plus techniques, vont-ils être aidés de la même manière ? ; la réponse probable est non
- multiples problème d'équité donc ; 1° accès ou pas aux études et 2° si accès, quelles aides ?

Équité ou pas au sein du CPAS, équité ou pas entre CPAS et équité ou pas entre des jeunes "in" CPAS et "out" CPAS. ?

Ce type d'interrogation dépasse de loin les CPAS, mais peut être illustrée ainsi dans le cas de jeunes étudiants précaires

- deux étudiants sont aidés de la même manière sauf pour le logement, l'un bénéficiant d'un logement à loyer réduit ; cette différence, objective, en tient-on compte ?
- si on fait le cumul de toutes les aides possibles (RIS, aides en nature et en euros diverses, dont, par exemple, un loyer bon marché), les jeunes précaires ne sont-ils finalement mieux lotis que des jeunes issus de la classe moyenne inférieure ?

## Deux points encore

- le travail étudiant – jeunes aidés ou pas par leur CPAS – n'est-il pas en concurrence avec celui d'autres jeunes, ayant arrêté prématurément leurs études ou n'étant pas fort dotés en diplômes ? ;
- n'est-il pas temps de prévoir une allocation autonomie pour tous les jeunes de 18 à 25 (26 ?) ans et de sortir d'un système inéquitable pour mieux responsabiliser le jeune dans son parcours ?

## Points d'accroche

- on doit tendre à consolider les trois formes d'équité abordées ici ;
- aller voir aussi dans la boîte noire des aides accordées par les établissements de l'enseignement supérieur ;
- moins d'autonomie, concentré sur les situations moins fréquentes, et plus de règles et procédures générales ? ; on le fait bien pour les allocations d'études.

*Merci pour votre attention*